L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 12 NOVEMBRE 1879.

EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER.

Il est parfaitement admis que tout ce qui est dans l'Etat appartient à l'Etat. Sous le point de vue du droit de propriété, il n'y a pas de question à débattre. Seulement, il n'en est pas ainsi quand il s'agit de jouissance. Celui qui possède doit jouir moyennant certaines redevances annuelles qui sont déterminées par des lois spéciales. Si ces redevances sont acquittées fidèlement, il n'y a pas d'expropriation possible à moins de cause d'utilité publique, et dans ce cas une pleine indemnité est payée au possesseur évincé. Sous le droit moderne, il n'y a donc pas de propriété absolue pour le citoyen.

Il jouit, au nom de l'Etat, de ce qu'il possède, et il l'exploite sans contrôle pourvu que dans son exploitation, il n'y ait rien de contraire ou de nuisible à l'ordre public. A cet égard, tout le monde est d'accord. Nous disons tout le monde, parce que ceux qui ne sont pas de cet avis forment un parti insignifiant. Ce parti a eu jusqu'à présent si peu de succès, bien qu'il ne soit pas nouveau, qu'il a cessé d'agiter la société, et il paraît moins que s'inquiéter faiblement de la discussion des questions dites sociales. Le monde politique semble aujourd'hui plus occupé de places, de positions officielles, d'honneurs et de pouvoir, que d'intérêts fonciers procurant des revenus toujours très modestes.

Mais à côté de ces questions foncières, il en est d'autres qui y sont accolées, bien que par le fond elles soient purement industrielles. Elles y sont accolées parce qu'elles comportent des jouissances au long cours et par conséquent des exploitations de même durée. Nous voulons parler des chemins de fer qui existaient en vertu de concessions faites par les gouvernements pour le droit de passage, et aussi en vertu d'acquisitions faites par les compagnies quand ce droit de passage devait s'exercer à travers des propriétés particulières. Il y a donc dans la question des chemins de fer un double droit, le premier résultant du privilège obtenu, et le second résultant d'achats opérés selon toutes les formes des lois qui régissent cette matière.

La jouissance et l'exploitation des longues lignes de chemins de fer par les compagnies qui les ont construites sont donc chose parfaitement légitimes, et les compagnies ne peuvent être dépossédées que pour des raisons majeures d'Etat au moyen de stipulations librement discutées et loyalement exécutées. On n'a jamais prétendu non plus que les compagnies pussent être dépossédées autrement, mais si ce point n'est pas douteux il en est un autre qui ne présente pas une pareille facilité de solution. Il s'agit de savoir en effet si les gouvernements gagneraient beaucoup à reprendre ce qu'ils ont concédé et si le public y trouverait un avantage bien marqué. Nous écrivons ces choses à propos d'une nouvelle télégraphique qui nous apprend qu'un ministre dans une séance de la Chambre basse de la Diète prussienne s'est prononcé résolument pour l'acquisition par l'Etat de toutes les lignes de chemins de fer existant dans les limites du royaume.

Le ministre a dit que les chemins de fer ne devaient pas être livrés à la spéculation particulière; qu'ils devraient constituer un service public pour le pays tout entier et par conséquent être convertis en une institution d'Etat.

Cette idée n'est pas nouvelle. Elle a été lancée en France, il y a longtemps, et il en a été souvent question aux Etats-Unis, non dans les assemblées publiques, mais dans des comités particuliers où l'opportunité et l'économie de la mesure n'étaient pas contestées. Il est certain que ces entreprises colossales, administrées, régies et contrôlées par quelques hommes seulement, qui ne prennent et ne peuvent prendre pour règle que l'intérêt exclusif des compagnies, sont en opposition au principe de l'économie publique et un véritable danger en certains cas.

Elles n'ont aucune autorité politique, c'est vrai, mais elles ont d'immenses revenus qu'elles peuvent augmenter à leur guise jusqu'à un certain point, et qu'elles peuvent employer en spéculations nuisibles au bien général. Il y a famine, par exemple, dans une partie du pays en raison d'accidents atmosphériques ou d'interruptions de navigation par les voies fluviales. Qui empêche, alors, à ces compagnies d'imposer des droits de remblai à la hauteur de la nécessité du transport et du besoin qu'on éprouve des denrées à transporter ? Rien. Leur tarif est variable. Elle le maniant à volonté et font l'abondance ou la disette, suivant l'intérêt qu'elles ont à faire l'une ou l'autre. En tout cas, il faut que les populations payent et qu'elle payent en raison du tarif établi provisoirement par les compagnies.

Ici, dans le nouveau monde, dans le monde encore presque vierge pour les récoltes qui servent le plus à l'alimentation humaine, le danger est moins grand parce que le sol, riche de nature, produit le grain en abondance. Mais dans le vieux monde, il n'en est pas ainsi. En Allemagne, en France, en Belgique, en Angleterre, où le sol divisé et tourmenté depuis des siècles par la charrue ne donne plus de récoltes qu'à l'aide d'engrais couteux et de cultures réparatrices, où le sol pour ainsi dire est fatigué de produire, on comprend qu'il faille de toute nécessité se soustraire aux calculs égoïstes et au tarif arbitraire des compagnies de chemins de fer.

En Prusse, M. de Bismark, qui a fait la guerre, sait aussi de quelle importance serait pour le gouvernement le pouvoir absolu d'en régler le service. Il y aurait en cela et plus de promptitude pour le mouvement des armées et aussi plus d'économie, plus de liberté et plus de facilités d'exécution dans la combinaison des manœuvres militaires. Ce point est précieux pour le gouvernement d'Allemagne, et non moins précieux pour le gouvernement des autres pays. Aux Etats-Unis, où il n'y a d'autre guerre à craindre que celle des sauvages, le transport des troupes est le premier point dont s'occupe le Congrès dans les chartes concédées aux chemins de fer. Cela est bien autrement grave en Europe où il peut à tout moment se déclarer une de ces guerres où il ne s'agit pas seulement de la possession d'une province mais encore de l'existence politique de plusieurs peuples et de maintes nationalités séculaires, le moins est d'une importance capitale, et nous comprenons que le ministre des travaux publics en Prusse ait défendu avec énergie le projet de loi présenté, projet qui confisque à déposséder, en les indemnisant, les compagnies du droit d'exploiter leurs chemins de fer pour en confier l'exploitation à l'Etat.

De nouvelles marchandises sont reçues tous les jours en magasin à 5 et à 10 cts. 142 1/2 rue du Canal.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Tous les personnes qui ont fait usage du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Laplace, principalement dans les cas d'inflammation des voies respiratoires, se font un devoir de recommander ce Sirop, aussi puissant sur les organes qu'agréable au goût

Pour meubles de salon à bon marché, chaises longues, chaises de repos, berceuses, chaises pris-Dieu, chaises de fantaisie, matelas à ressort et à plumes, allez chez J.M. E. Hubbell, au coin des rues Reagleta et Pauldio.

Un chemin de fer souterrain à Paris.

—On a annoncé sommairement la mise à l'enquête publique, depuis le 21 septembre, d'un premier spécimen de chemin de fer souterrain entre la place de l'Etoile et le futur établissement du bois de Boulogne.

Voici, d'après la *France*, des détails complémentaires sur cet intéressant projet :

La longueur exacte de la ligne projetée serait de 1,600 mètres. Les points extrêmes seraient à Paris, l'angle de la rue de Presbourg, avec la tranchée sud de l'avenue de la Grande-Armée ; à Neuilly, le carrefour des Sablons, sur le boulevard Maillot.

La voie se trouverait constamment à une profondeur moyenne de 4 m. 50 sous le sol de l'avenue de la Grande-Armée et du boulevard Maillot, lequel recouvrirait l'extrémité.

Ce chemin de fer souterrain serait à propulsion atmosphérique, et c'est à ce point de vue seulement qu'il a été étudié.

En conséquence, la galerie souterraine n'aurait qu'une seule voie et ses dimensions seraient exactement les mêmes que celles du train à remorquer.

Ce train serait pourvu d'un écran en bois, qui, à l'arrière, ferme qui s'emboîte exactement dans le tuyau continu, permettrait d'employer deux systèmes pour le remorquage :

Ou la raréfaction de l'air et l'écran précède le train ; ou la pression de l'air comprimé si l'écran est à l'arrière.

Voici un résumé des détails techniques qui accompagnent le projet :

Pour un train de quatre voitures chacune à cinquante voyageurs chacune, soit deux cents voyageurs, on suppose un poids de 40 tonnes ou 40,000 kilogrammes.

L'écran directeur ayant une surface de 10 à 12 mètres (et il pourrait avoir beaucoup moins), on dépenserait un volume d'atmosphère par même carré.

L'air serait comprimé à 40 atmosphères par des machines qu'on installerait au bord de la Seine, près du port de Neuilly.

Il y aurait trois stations : une à chaque extrémité, et l'autre à la grille des fortifications.

Le trajet s'effectuerait en trois minutes et demie sans arrêt, et avec l'arrêt en six minutes au plus.

A chaque station, il y aurait dans le tunnel des portes de deux genres : les premières ajourées et les secondes entièrement pleines.

Grand assortiment de verrerie, porcelaine et cristaux d'occasion au magasin de 5 et 10 cts. et à 10 cts. 142 1/2 rue du Canal.

DEUXIÈME PAGE.

Nous n'avons publié hier que la première page de l'*Abeille* d'aujourd'hui. Les nouvelles qui ont pu échapper à beaucoup de nos lecteurs, malgré les deux journaux d'avis qui les y réfléchissent.

L'abondance des annonces et des nouvelles nous obligeant pendant l'hiver à insérer à la seconde page une partie des matières à lire et nous prions nos lecteurs d'en prendre note.

THÉATRE DE L'OPERA—Nous publions aujourd'hui l'annonce officielle par laquelle M. L. Placide Canonge, agent de M. Strakosch, informe le public que la remarquable compagnie italienne dont nous avons déjà fait connaître la composition, donnera sa représentation de début à l'Opéra le jeudi 24 novembre. Le début aura lieu par cette excellente qui le chef-d'œuvre populaire de M. Verdi, *La Traviata*, qui sera chanté par Mmes Teresa Singer, Anna de Belocca et MM. Fermovitch et Sterti.

L'annonce contient le tableau des prix d'abonnement et celui des prix pour les bureaux de location. On verra que par abonnement le prix de chaque place de loge ou de parquet n'est que de $1.50 au lieu de $2.50. Les amateurs d'opéra ont donc tout intérêt à s'abonner pour les vingt représentations. Il reste encore un petit nombre de loges et de parquets et les retardataires feront bien de s'adresser sans retard au magasin de musique de M. Philip Werlein où se trouvent le prospectus, les prix et tous les détails.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"La jolie Parfumeuse" a été fort bien accueillie hier par une nombreuse assemblée et la représentation de ce soir sera probablement tout aussi brillante. En matinée, on redonnera Giroflé-Girofla qui a déjà eu tant de succès. Nous rappellerons au public que l'engagement de la troupe d'Alice Oates Ezara avec la première ne dure qu'un n'attend pas d'autre troupe pour jouer le répertoire des opéras bouffes français.

GRAND OPERA HOUSE—Le nouvel opéra de MM. Gilbert et Sullivan, The Sorcerer, a encore été donné hier soir. M. Digney Beel, le sorcier, sait qui repose toute la pièce, est non seulement un bon chanteur mais encore un acteur de mérite. Il a chanté et dit le rôle de Wellington Wells avec une rare perfection et de manière à faire valoir les agréments de la musique. Hier soir, cependant, le chanteur a trouvé plus difficile dans l'usage de sa voix de sorte qu'il est difficile de dire comment il interprètera le rôle du Vicaire. On donnera aujourd'hui en matinée le "Sorcerer" pour l'agrément des dames qui ne peuvent aller au spectacle le soir. Pour la représentation de ce soir on nous promet Pinafore dont MM. Gilbert et Sullivan sont également les auteurs.

EXPLICATION—D'annonce, c'est le février du commerce, c'est vrai, mais encore faut-il qu'une maison qui se représente au public comme offrant tel ou tel avantage le prouve. La maison qui tient moins qu'elle promet n'inspire qu'une confiance illimitée, une maison qui ne tient que juste ce qu'elle promet ne prospère qu'après de longues années ; mais une maison qui tient plus qu'elle promet se peut manquer d'acquérir une immense popularité en peu de temps. Au rang de ces maisons nous plaçerons l'ETOILE ROUGE qui en quelques mois est devenue, grâce à son colossal assortiment et à ses bas prix, la première maison de chaussures du Sud. Cet établissement occupe maintenant tout le rez-de-chaussée de la bâtisse située au coin Canal et Baronne et comprend les numéros 160 et 162 rue du Canal et les numéros 1, 3 et 5 rue Baronne.

La maison de Philip Werlein est si bien et si favorablement connue, dans tout le Sud que nous avons à peine besoin de la recommander à ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir besoin de pianos ou d'autres instruments de musique. M. Werlein réclame pour ses pianos qui ont été fabriqués en ce pays, un son meilleur, une touche plus légère, une plus grande force de durée que les pianos importés d'Europe, et les vend à un prix considérablement inférieur. Chaque piano est par lui pleinement garanti et, si le piano acheté ne donne pas satisfaction, il sera changé ou l'argent sera remboursé.

DR E. P. DOREMUS—Parmi les dentistes les plus habiles de la Nlle Orléans nous croyons devoir citer le Dr E. P. Doremus qui a succédé au Dr Dickey. No 110 rue du Canal. Le Dr Doremus opère avec beaucoup de succès, mais il vise avant tout, et il a grandement raison, à la conservation des dents naturelles. Une dent extraite est une perte irréparable, et il n'est pas de dentiste qui pratique une manière solidement garnie. Le Dr Doremus s'applique à conserver à ses clients leurs dents naturelles en remédiant aux maladies auxquelles elles sont sujettes, et il y réussit à merveille.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Tous les personnes qui ont fait usage du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Laplace, principalement dans les cas d'inflammation des voies respiratoires, se font un devoir de recommander ce Sirop, aussi puissant sur les organes qu'agréable au goût

Pour meubles de salon à bon marché, chaises longues, chaises de repos, berceuses, chaises pris-Dieu, chaises de fantaisie, matelas à ressort et à plumes, allez chez J.M. E. Hubbell, au coin des rues Reagleta et Pauldio.

☞Voir à la seconde page divers articles de nouvelles.

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS D'ESPAGNE—On verra par une annonce que les souscriptions en faveur des incendiés d'Espagne seront reçues au Consulat de France.

LES INONDATIONS EN ESPAGNE.

L'évaluation des pertes produites par la seule inondation de Murcie est supérieure à celle qui avait été annoncée. Les quatre cinquièmes des produits de la terre sont détruits.

Plus. 50,000 cultivateurs [illegible]

Voici un détail curieux sur les inondations de la province de Murcie :

La trombe qui a inondé plus de 40 kilomètres carrés est venue poussée par un simoun horrible et elle a donné de l'eau salée à 50 kilomètres de la mer ; les délaires se succédaient, suivis de coups de tonnerre.

Un enfant a été trouvé flottant sur les eaux dans son berceau ; il n'avait eu aucun mal.

L'archevêque de Valence l'a réclamé, voulant le faire élever à ses frais.

Nous lisons dans une correspondance de Madrid que l'on dénie en Espagne :

"Nous avons trouvé au milieu de ces ruines, une fabrique qui a complètement échappé au désastre, grâce à sa situation heureuse. C'est celle d'un filateur de soie, Français ; ce brave compatriote avait donné l'hospitalité à tous ses voisins, et en a ainsi sauvé un grand nombre. Nous l'avons rencontré sur la route, portant des secours et semant l'or sur son passage. Nous avons serré avec émotion la main d'un homme qui faisait avec tant de modestie ce que de bons cœurs font partout !"

Discours du Consul d'Espagne

Voici la traduction du discours prononcé dimanche en espagnol par senor Jose S. Bazan, Consul d'Espagne, devant l'assemblée des résidents espagnols, convoquée par lui pour organiser une souscription au bénéfice des victimes de l'inondation dans le midi de l'Espagne.

Messieurs : Vous connaissez tous l'objet de cette réunion. Cet objet est éminemment patriotique et en même temps il est charitable. Une grande calamité vient d'affliger notre bonne et chère Espagne. Dieu, dans ses desseins impénétrables, a mis, une fois de plus, à l'épreuve son courage et sa force de résistance. Les belles provinces du midi qui, hier encore, étaient un jardin, un paradis, ont été dévastées, converties en un désert par une inondation sans précédents dans notre histoire.

Des milliers de nos frères se trouvent actuellement sans abri et sans pain. Murcie, Almeria, Alicante—ces régions, hier si riches et si fertiles, sont aujourd'hui une terre de misères et de désolation. Il y a eu de grandes victimes, mais le sort des survivants est encore plus digne d'inspirer la pitié que le destin de ceux qui sont morts.

Des milliers de pères de famille, leur seul espoir, des veuves sans pain, des enfants sans nourriture, se trouvent longtemps par suite de cette grande infortune. Qui les consolera et la main de la philanthropie et de la charité ne vient à leur secours ? Leurs cris de désespoir ont été entendus simultanément par toutes les nations civilisées et ont trouvé un écho dans le cœur de tous les gens charitables. Pouvait-il en être autrement ?

Compatriotes ! L'Espagne est une des nations les plus sympathiques et les plus bienveillantes sur la surface du globe ; grands ont été les services qu'elle a rendus à l'humanité dans son glorieux passé.

Elle a découvert un grand continent d'Amérique. Elle a apporté le symbole du christianisme et la lumière de la civilisation aux deux hémisphères, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, des Montagnes rocheuses aux Andes. Son noble esprit sont de la reconnaître à ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir besoin de pianos ou d'autres instruments de musique. M. Werlein réclame pour ses pianos qui ont été fabriqués en ce pays, un son meilleur, une touche plus légère, une plus grande force de durée que les pianos importés d'Europe, et les vend à un prix considérablement inférieur. Chaque piano est par lui pleinement garanti et, si le piano acheté ne donne pas satisfaction, il sera changé ou l'argent sera remboursé.

DR E. P. Doremus—Parmi les dentistes les plus habiles de la Nlle Orléans nous croyons devoir citer le Dr E. P. Doremus qui a succédé au Dr Dickey. No 110 rue du Canal. Le Dr Doremus opère avec beaucoup de succès, mais il vise avant tout, et il a grandement raison, à la conservation des dents naturelles. Une dent extraite est une perte irréparable, et il n'est pas de dentiste qui pratique une manière solidement garnie. Le Dr Doremus s'applique à conserver à ses clients leurs dents naturelles en remédiant aux maladies auxquelles elles sont sujettes, et il y réussit à merveille.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Tous les personnes qui ont fait usage du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Laplace, principalement dans les cas d'inflammation des voies respiratoires, se font un devoir de recommander ce Sirop, aussi puissant sur les organes qu'agréable au goût

Pour meubles de salon à bon marché, chaises longues, chaises de repos, berceuses, chaises pris-Dieu, chaises de fantaisie, matelas à ressort et à plumes, allez chez J.M. E. Hubbell, au coin des rues Reagleta et Pauldio.

—On mande de Paris, 26 octobre :

M. Madier, député, a été élu par 1,942 voix, membre du Conseil général de l'Hérault, en remplacement de M. Bonnet, démissionnaire. M. Madier, républicain, a obtenu 1,897 voix.

Nouvelles Télégraphiques.

On mande par le câble :

L'attitude du prince Jérôme Napoléon.

Paris, 7 novembre—L'*Etat* dément la nouvelle d'après laquelle le prince Jérôme Napoléon aurait un entretien diplomatique et pourrait un sentiment à la présidence ou à la succession de l'empire. Ce journal dit que le prince n'a plus retiré que jamais.

La princesse Clotilde à Paris.

Paris 7 novembre—La *Gazette* dit que la princesse Clotilde, sœur de feu le roi d'Italie, a résolu de passer l'hiver à Paris. Cette nouvelle a donné lieu à beaucoup de commentaires dans les cercles politiques du prince Jérôme-Napoléon.

L'Evêque d'Angers.

Londres, 7 novembre—Il a été décidé en conseil des ministres qu'aucune poursuite ne serait exercée contre l'évêque d'Angers.

Mort d'un député.

Londres, 7 novembre—On annonce la mort de M. Bertrand-Milcent, député républicain.

Rétablissements financiers.

Londres, 7 novembre—Plusieurs journaux français parlent d'un projet de mariage entre le prince Thomas de Savoie, frère de la reine d'Italie, et la fille du prince impérial d'Allemagne.

Voyage de M. Noyes en Egypte.

Londres, 7 novembre—M. Noyes, ministre des Etats Unis à Paris, est arrivé à Constantinople d'où il va se rendre en Egypte.

Alsace-Lorraine.

Londres, 7 novembre—Afin de contre-balancer les fortifications de la France sur sa frontière et à Belfort, l'Allemagne va établir un camp retranché à Neuf-Brisach, ville située sur la rive gauche du Rhin.

Une visite à MM. Cornell et Robinson.

—Un reporter du *World* a visité M. Cornell et M. Robinson, pour en obtenir des renseignements et l'expression de leurs opinions. M. Cornell a déclaré au nom politique, avec toute franchise qu'il ne savait absolument rien à lui dire. M. Robinson s'est montré moins réservé. Il a rappelé que M. John Kelly, en 1877, s'était allié à la clique corrompue des cocaux, et que depuis ce temps les démocrates avaient toujours eu la dessous. A la question de savoir comment M. Kelly avait pu obtenir tant de votes, il a répondu que ces votes lui venaient surtout des Irlandais catholiques, et que sans aucun doute l'influence religieuse avait été pour beaucoup dans cette campagne électorale. Le gouverneur n'accuse pas le clergé catholique d'avoir parlé en faveur de M. Kelly ; mais si ce clergé désirait l'élection de ce candidat, il n'avait pas besoin de longs discours pour décider les Irlandais à voter pour lui ; d'un coup d'œil, un simple signe d'un prêtre catholique a plus d'effet sur son troupeau que tout un sermon d'un ministre protestant sur sa congrégation.

Quand le reporter a mis M. Robinson sur le terrain de l'élection présidentielle, le gouverneur a été moins explicite : "Je ne me soucie pas, a-t-il dit, de déclarer en ce moment si je suis en faveur de la candidature de M. Tilden à la présidence. M. Tilden est un excellent ami pour moi, et s'il est choisi pour candidat, je lui donnerai mon appui comme je le donnerais à tout autre candidat désigné par la Convention nationale ; mais quant à l'opportunité de la candidature de M. Tilden, je n'ai vraiment pas d'opinion à exprimer dans un sens ou dans l'autre."

De ces paroles nous pouvons conclure que M. Robinson n'approuverait pas le choix de M. Tilden ; car s'il considère ce choix comme bon, il n'y a aucune raison pour qu'il ne le proclame pas hautement. Interrogé sur la valeur de M. Bayard comme candidat, il a dit que c'était un homme noble et pur, dont la réputation n'était souillée par aucune tache. A une question du même genre sur M. Hendricks, il a répondu avec plus de réserve en ne disant rien de plus qu'il n'avait positivement aucune opinion à formuler sur les candidatures présidentielles.

(*Messager France-Américain.*)

—La nihiliste Vera Zassoulitch, qui s'est rendue célèbre par son attentat sur la personne du général Trepoff, vient d'hériter d'une fortune de 600,000 roubles que lui laisse un négociant russe sans enfants, M. Karpoff. Le testament a été reconnu valable ; mais Vera Zassoulitch ne rentre pas en Russie dans les cinq années à dater du jour où elle s'est enfuie, elle sera considérée comme émigrée, et tous ses biens seront confisqués au profit du Trésor.

—On a remarqué à Berlin, que le grand-duc Constantin n'a fait aucune visite officielle pendant son passage par Berlin, et on s'étonne qu'il ait laissé à la réserve démonstrative des autres grands-ducs.

Depuis plus de trente ans, il est sans danger de dire que maux de Mme Winslow pour les enfants. Il déjeune l'estomac des douleurs, corrige l'acidité, régle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. C'est une bonne, douce et agréable qui parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin)
Arnaudin (Ovide)
Abadie (François Germain)
Aimé (Yves)
Aubert (Jean) (Augustes)
Berrdal (Pierre Omer)
Bernhaus (Jean)
Bernard, née Lair (Henriette)
Binet (Alfred)
Barthe (Jean et Basile)
Bertet (Louis)
Bertet (Aug)
Blondel
Capy (les époux)
Camille (les époux)
Casper (Antoine)
Caron (Gabriel)
Chaillet (Armand)
Cassain (Baptiste et Emilie née Fusa)
Chevalier (Charles)
Cornier (Jules)
Cornier (Jules)
Dupet (Edouard)
Dalpet (Jean-Baptiste)
Dalbiet (Pierre Sylvain)
Duryez (Antoine Furmond)
Didier St Vignon (horlanger)
Declos (François)
Dulong (Jean)
Dumont (Jean Baptiste Aurandin)
Dubourcq (Paul)
Dubourcq (Jules Pierre)
D'Antoing d'Hennepon
Dupuis (Planteur)
Daudillon (née Bled Vve Germain)
Evans (Charles)
Fiquebe (Chas)
Fare (Louis et Marcellin)
Fabre (Antoine)
Fabre (Jean)
Fabre (Jean)
Fabre (Jean